

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Le-Tribunal-International-pour-l-Enfance-denonce-les-crimes-commis-en-Colombie>

Le Tribunal International pour l'Enfance dénonce les crimes commis en Colombie

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Colombie -

Date de mise en ligne : mardi 20 juillet 2010

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La Colombie fête ses 200 ans et le Tribunal International sur l'Enfance fait remarquer que les crimes contre l'Humanité sur l'enfance colombienne se poursuivent.

Le sang continue à être versé ainsi que les violations des Droits de l'homme



Le Tribunal International pour l'Enfance touchée par la Guerre et la Pauvreté de la Mission Diplomatique Internationale Humanitaire RWANDA 1994, à travers de son Président l'argentin Sergio Tapia, Procureur International des Droits de l'Homme du tribunal international de conscience, dénonce qu'en Colombie au jour de son Bicentenaire, continue l'impunité sur les crimes contre l'Humanité sur l'Enfance affectée par le conflit armé. La situation des Droits de l'Homme en Colombie est, sans doute, la pire de l'Amérique Latine.

« Les exécutions extrajudiciaires, la torture, les disparitions, visant la population infantile qui a continué à être victime du conflit armé, spécialement par le recrutement forcé d'enfants garçons et filles, le déplacement forcés, les homicides, les massacres, les tortures, des mines anti-personnelles et les conséquences des infractions au droit humanitaire contre leurs familles et leurs communautés, dans un pays de 8 millions d'indigents et de 20 millions de pauvres, occupant le premier rang de population soumise à la pauvreté de l'Amérique Latine. »

Les groupes paramilitaires sont les responsables de l'assassinat, de la mutilation des enfants et des mineurs en Colombie. Il faut se demander combien d'enfants morts, massacrés et recrutés les chefs paramilitaires arrêtés cachent-ils dans leurs déclarations...

Nous soupçonnons que 10 % des victimes des paramilitaires sont des enfants. Les organisations de la société civile colombienne parlent de 60.000 victimes des paramilitaires. Alors ce serait plus de 2.500 enfants et mineurs massacrés que les chefs paramilitaires ont déclaré ... ?

Depuis des cas de violence sexuelle perpétrés par toutes les parties du conflit, spécialement contre les petites filles, jusqu'à l'occupation des biens civils, comme les maisons privées, les écoles et les postes de santé, en passant par l'utilisation d'enfants garçons et filles dans des activités de renseignement, le recrutement, le déplacement forcés et les adolescentes victimes d'exécutions extrajudiciaires.

« Dans les villes, les bandes armées recrutent des mineurs tout le temps, et ce qu'il faut se demander, c'est qui est derrière tout cela, à qui appartiennent et pour qui travaillent ces groupes. La violence contre l'enfance en Colombie est très élevée, les groupes armés travaillent avec eux, et au fur et à mesure que le conflit social s'approfondit, l'idée que d'être dans la violence amène à une vie avec de l'argent et du pouvoir obtenu de manière facile, se renforce de plus en plus. Tu te retrouves avec un enfant de six ans qui fait des travaux de renseignements dans les quartiers ou

qui transporte des armes.

En plus du réarmement des groupes paramilitaires, qui recrutent des mineurs, les responsables de l'assassinat de plus de 3000 enfants et mineurs colombiens, devront être traduits devant la Cour Pénale Internationale, et participer aux procès de « Verité et Justice » de la société colombienne. Ma mission comme Procureur international des Droits de l'homme est, bien que je ne puisse pas arrêter les crimes contre l'humanité, au moins de les dénoncer pour qu'ils ne soient pas commis en silence...

Nous observons aussi, avec une énorme inquiétude, le lien croissant entre des enfants garçons et filles et des adolescents avec des groupes armés illégaux surgis après la démobilisation d'organisations paramilitaires et des bandes de trafic de stupéfiants.

Un génocide silencieux, qui s'approfondit aujourd'hui avec la crise humanitaire, et qui met en évidence l'exclusion sociale, l'apartheid raciste et l'oubli dont a souffert l'enfance colombienne de la part des acteurs du conflit armé. Finalement, au nom du Tribunal international de Conscience en défense de l'Enfance, nous appelons la communauté internationale à dénoncer ces Crimes contre l'Humanité sur l'enfance colombienne, et à traduire les responsables paramilitaires devant la Cour Pénale Internationale, avec la charge de coupables de Crimes contre l'Humanité et Génocide contre l'enfance, » déclare le Procureur International du Tribunal international pour l'Enfance touchée par la Guerre et la Pauvreté, l'argentin Sergio Tapia.

Tribunal international pour l'Enfance touchée par la Guerre et la Pauvreté

Tribunal 24/24 Heures : (+57) 301 5563639

Traduit de l'espagnol pour *El Correo* de : Estelle et Carlos Debiasi